

# Bulletin d'Inscription pour le Mercredi 13 sept. 2017

à Retourner à l'adresse suivante  
Foyer du FCS 2, Espace Georges LEVY (Stade Municipal)  
67600 SELESTAT

Pour tout renseignement au 06 86 68 81 90  
ou au 06 86 68 81 89



Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Tél : ..... Email : .....

N° du Véhicule utilisé ce jour : .....

N° Carte d'Identité ou N° RCommerce : .....

Date de délivrance : .....

Demande à Réserver le nombre d'emplacement de 5m : .....

Demande à Réserver le nombre d'emplacement de 7 m : .....

Pour un montant de : ..... €

Joindre également une photocopie de la carte d'identité et  
un chèque de 10 € de caution qui sera rendu après nettoyage de la place  
A régler par chèque bancaire libellé à l'ordre du Football-Club SELESTAT

### Déclare sur l'honneur :

Je certifie avoir pris connaissance du règlement ci-joint et de participer que à 2 marchés aux puces.

Fait à : ..... le: ..... Signature

# Samedi 17 septembre 2017

## MARCHE AUX PUCES NOCTURNE de 16h à 23h



à **SELESTAT**

### au Stade Municipal de Sélestat

Organisé par le FC Sélestat Football 1906

Réservation : Foyer du FCS 2, Espace Georges LEVY 67600 SELESTAT

Renseignements : 06 86 68 81 90 / 06 86 68 81 89

Ne pas jeter sur la voie publique

- Taille de la manifestation jusqu'à 200 stands.
- L'Introduction de substances nocives ou explosives est interdite dans le périmètre du marché aux puces.
- La vente d'armes blanches non mouchetées ou à percussion est strictement interdite.
- Toute utilisation ou démonstration de mécanisme dangereux est interdite.
- Toute déclaration et (ou) vente frauduleuses seront sanctionnées.
- Les animaux doivent être tenus en laisse ou enfermés.
- L'exposant est prié de laisser l'endroit propre et se fera rembourser le chèque de caution de 10 € à son départ. Tout départ avant 16h perd sa caution.
- Le véhicule de l'exposant sera placé à l'arrière de son stand gratuitement.
- Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement.
- En cas de non respect de ce règlement, l'association organisatrice est seul juge, et peut même procéder à l'exclusion, sans remboursement ni aucun dédommagement.
- Toute réservation non accompagnée de son paiement et chèque de caution ne sera pas prise en compte.
- Ce règlement a été déposé à la Mairie de SELESTAT.
- Mise en place dès 6 heures.



# OUVERTURE

## A PARTIR DE 8 H

## JUSQU'À 18H



petite Restauration et Buvette  
autour du terrain de football



PRIX DES EMPLACEMENTS des particuliers

**12 € les 5 m ou 7m 16 €**

10,- € la caution

PRIX DES EMPLACEMENTS des professionnels

30,- € les 5 m

10,- € la caution

NON

Alimentaires